



ORGANE DE LA FRATERNELLE  
DES CHASSEURS ARDENNAIS

AFFILIE A L'« U.P.A.C. »  
Union de la Presse des Anciens Combattants

REDACTION : AVENUE VICTOR ROUSSEAU, 51, FOREST — TEL. 43.92.67

ADMINISTRATION : AVENUE EMILE BOSSAERT, 38, KOEKELBERG

C.C.P. 34.49.69 (Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon)

Ce numéro doit être distribué gratuitement à tous les membres. — Pour les non-membres, le numéro : 5 francs.

## X<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE de la Campagne de mai 1940

### **7 mai, à BERTRIX**

*Inauguration du Drapeau de la Section, Assemblée Générale  
de la Fraternelle*

### **10 mai, à ARLON**

*Veillée du Souvenir*

### **21 mai, à COURTRAI**

*Pèlerinage de la Lys, organisé par l'U.F.A.C., 1940-45*

### **18 juin, à VYNKT et GOTTEM**

*Pèlerinage des Chasseurs Ardennais*

## SOMMAIRE

	Page
L'HONNEUR DE L'ARMÉE DE 1940 . . . . .	3
NOUVELLES DES NOTRES . . . . .	4
Le LIEUT.-COL. DELVAUX . . . . .	5
LE BATAILLON CH. A. . . . .	7
LE COIN DE L'INVALIDE . . . . .	8
COUPS DE BOUTOIRS . . . . .	10
LA VIE DE LA FRATERNELLE . . . . .	12
SOUVENIRS . . . . .	17
ETC...	

CAMARADES DE PROVINCE,  
ÊTES-VOUS A BRUXELLES  
ET MEME VOUS, BRUXELLOIS,  
POURQUOI NE CHOISIRIEZ-VOUS PAS

— L'HOTEL - PENSION —

**THEVENET**  
ET  
**ROEGIER**  
97, RUE SOUVERAINE  
IXELLES - BRUXELLES  
(près avenue Louise)

TELEPHONE : 12.71.12

CONFORT MODERNE — CUISINE SOIGNEE  
BEAU JARDIN — PRIX TRES MODERES

Et n'oubliez pas qu'il y a toujours une  
BELLE REDUCTION POUR NOS CAMARADES

## Les Réductions sur les Chemins de Fer

Art. 1. — *Regent du 19-12-1919, « Monteur » des 27, 27, 28 déc. 1919*  
A. — *Doit à une réduction de 75 p.c. sur le prix normal du*  
*billet simple :*

- les invalides militaires de la guerre 1914-1918, y compris ceux de la colonie;
- les invalides militaires de la guerre 1914-1918, y compris ceux de la colonie;
- les invalides de la guerre 1914-1918, titulaires d'une pension de réparation à titre patriotique, notamment :  
les invalides prisonniers politiques;  
les invalides de la résistance armée;  
les invalides ex-agents de renseignements et d'action (S.R.A.);  
les invalides marins belges au titre militaire ayant navigué pendant la guerre 1914-1918;
- les croix de feu (guerre 1914-1918) et assimilés;
- les chômeurs se déplaçant pour chercher un emploi.

B. — *Ont droit à une réduction de 50 p.c. sur le prix normal du*  
*billet simple :*

- les membres des familles nombreuses comptant au moins quatre enfants de moins de 21 ans et non mariés; parents de ces familles, à vie;
- les anciens combattants de la guerre 1914-1918 et assimilés;
- les invalides civils de la guerre 1914-1918 ayant au moins 25 p.c. d'invalidité;
- les invalides civils de la guerre 1914-1918 ayant au moins 25 p.c. d'invalidité;
- les membres des Forces belges de Grande-Bretagne ayant au moins un an de service effectif, y compris les marins militaires belges ayant navigué pendant au moins un an au cours de la guerre 1914-1918;
- les prisonniers de guerre non-invalides ayant au moins quatre ans de captivité;
- les prisonniers politiques non-invalides ayant au moins un an de captivité;
- les marins de la marine marchande ayant navigué au moins un an pendant la guerre 1914-1918.

C. — *On doit à une réduction de 25 p.c. sur le prix normal du*  
*billet simple :*

- les officiers de réserve;
- les officiers pensionnés.

## FORMALITÉS A REMPLIR

Introduire aux adresses mentionnées ci-dessus une demande contenant les indications suivantes :

- Nom (en caractère d'imprimerie);
- Prénoms (tous les prénoms);
- Numéro de la matricule, ou du dossier d'invalidité ou du compte de pension ou de la carte qui est détenue, selon le cas;
- Lieu et date de naissance;
- Domicile actuel, rue et numéro;
- Longue dans laquelle le carnet doit être établi;
- Qualité du demandeur (indiquer selon le cas, à laquelle des catégories ci-dessus il appartient);
- Numéro de la carte de prisonnier de guerre et numéro de prisonnier;
- Durée des services accomplis aux forces belges en Grande-Bretagne (section belge de la Royal Navy, section belge de la Royal Air Force, forces de terre belges), avant le 8 mai 1945.

Les demandes doivent être accompagnées d'une photographie récente, tête découverte, carnet carte d'identité, portant au verso, le nom, les prénoms, la date de naissance, le numéro du dossier du compte de pension ou de la carte détenue.

Il importe que le demandeur qui détient déjà une carte de réduction à un autre titre, en fasse mention et indique l'organisme ministériel qui a délivré cette carte.

Les demandes doivent être adressées :

Pour les ex-prisonniers de la guerre 1914-1918, non-invalides de guerre : au Service des Prisonniers de guerre, caserne France Baudouin, place Dailly, à Bruxelles.

Pour les membres des forces de terre belges en Grande-Bretagne, non-invalides de guerre : à l'Office central de la matricule (Service Londres), caserne Prince Albert, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles.

Pour les membres de la section belge de la Royal Navy, non-invalides de guerre : au Service de la Matricule de la Force Navale, caserne Prince Albert, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles.

Pour les membres de la section belge de la Royal Air Force, non-invalides de guerre : au Service de la Matricule de la Force Aérienne, Caserne Prince Albert, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles.

Pour les invalides titulaires d'une pension de réparation : au Ministère des Finances, administration des pensions militaires, 3, avenue Gallée, à Bruxelles.

Pour les invalides civils de la guerre 1914-1918, ayant au moins 25 p.c. d'invalidité : au Ministère de la Reconstruction, Service des victimes civiles de la guerre, 171, rue de la Loi, à Bruxelles.

Pour les prisonniers politiques ayant au moins un an de captivité : au Ministère de la Reconstruction, Direction des Statuts, 155, rue de la Loi, à Bruxelles.

Pour les marins de la Marine marchande ayant navigué au moins un an pendant la guerre 1914-1918 : à M. le Commissaire maritime en chef des ports de l'Escout (Bâtiment du Pilotage) qui, sur simple demande, délivrera un formulaire ad hoc.

## L'HONNEUR DE L'ARMÉE DE 1940

## M. R. Schumann répare les paroles de Reynaud

Ainsi que nous le soulignons par ailleurs, M. Robert Schuman, Ministre français des Affaires Étrangères et grand ami de la Belgique, a profité d'une conférence qu'il donnait à Bruxelles le 17 décembre dernier pour prononcer, au nom de son Gouvernement et de la France toute entière, les paroles que la Belgique tendait et qui devaient constituer une solennelle réparation de l'infâme discours prononcé le 28 mai 1940 par le Président du Conseil français et des attaques injustes dont fut l'objet à ce moment en France, pour les motifs que l'on sait, l'Armée belge et son Commandant en chef.

Voici en quels termes M. Schuman fut présenté au public bruxellois :

« ...Vous avez été l'ami des bons et des mauvais jours. En 1940, alors que certains excès de langage jetaient un froid sur les relations franco-belges, vous avez défendu l'honneur de l'Armée belge et de son Chef, sachant qu'ils avaient combattu jusqu'à la limite de leurs forces... »

M. Schuman s'exprima ainsi en commençant sa conférence :

« ...Je me souviens des sombres jours de 1940, où la France descendait au fond du gouffre. Vous, amis belges, étiez les premiers à subir et à contenir le choc, pendant ces journées dures et importantes. Vous étiez à peu près abandonnés à vous-mêmes. L'héroïsme ne se mesure pas au résultat obtenu, mais à la gravité du péril encouru et à l'ampleur des sacrifices acceptés; ces sacrifices, vous les avez acceptés jusqu'à la limite du raisonnable. La France, actuellement, mesure et apprécie le mérite de l'Armée belge à ce moment-là. Si personnellement, n'ayant jamais douté d'elle, je n'ai eu que trop de raisons pour lui rendre hommage, je suis heureux de pouvoir lui renouveler cet hommage devant vous... »

LES CHASSEURS ARDENNAIS  
REMERCIENT LE MINISTRE FRANÇAIS

Précisément, le lendemain de cette déclaration, la section du Brabant de la Fraternelle tenait son Assemblée Générale, en présence notamment des lieutenants-généraux Ley et Descamps.

L'Assemblée ratifia par l'unanimité acclamations la proposition qui fut faite d'envoyer à M. Schuman un télégramme de remerciements. En voici le texte :

« La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie en assemblée générale à Bruxelles, ayant pris connaissance de l'hommage rendu par vous à l'Armée belge de 1940, vous exprime ses sentiments de très vive gratitude. Elle considère que cette déclaration est de nature à mettre fin à une regrettable controverse et à créer une atmosphère propice au renforcement des liens d'amitié franco-belge.

L.-G. Descamps, Président ».

Dès le lendemain, le Général Descamps recevait en réponse le télégramme suivant :

« Je vous remercie de votre aimable télégramme et tiens à vous redire combien j'ai été heureux d'interpréter publiquement à Bruxelles les sentiments de haute estime que porte le peuple français à l'Armée belge et que mon gouvernement a récemment encore traduits en conférant la Légion d'Honneur à nombre de généraux et d'officiers belges, anciens combattants de 1940.

Robert Schuman ».

Par la suite, de nombreuses associations d'anciens combattants, des groupements patriotiques, etc., exprimèrent à M. Schuman la gratitude de la Belgique.

## UN ORDRE DU JOUR DE LA FRATERNELLE

Ce n'est pas tout! En présence des nouvelles attaques dont l'Armée de 1940 était l'objet pour de basses raisons partisanses, en présence aussi de la « mise au point » assez particulière de M. Churchill, le Comité National et les présidents de sections de la Fraternelle, assemblés à Namur, le dimanche 29 janvier, adoptèrent la motion suivante, qui fut diffusée dans toute la presse :

« La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, réunie à Namur, en assemblée extraordinaire, le dimanche 29 janvier, sous la présidence du Lieutenant-Général Descamps :

» Ayant pris connaissance, d'une part, des déclarations récentes de MM. Robert Schuman et Winston Churchill relativement au comportement de l'Armée belge en mai 1940;

» S'étant émue, d'autre part, des imputations calomnieuses proférées par des personnalités politiques et diffusées complaisamment par une partie de la presse;

» Renouvelle à M. Robert Schuman l'expression de ses chaleureux remerciements pour ses paroles qui constituent une réparation solennelle du discours injuste prononcé le 28 mai 1940 par le Président du Conseil français;

» Prend acte de la mise au point de M. Churchill;

» Regrette cependant que l'homme d'Etat britannique ait lancé contre l'Armée belge et son commandement une nouvelle accusation absolument inexacte;

» Rappelle, pour autant que de besoin, qu'en mai 1940, la petite Belgique opposa à l'Allemagne une armée nettement plus forte que celle de l'immense Empire britannique;

» Condamne, d'autre part, sévèrement l'attitude des hommes politiques et des organes de presse qui, en lançant des accusations sans fondement contre l'Armée belge et son Commandant en chef, portent gravement atteinte au prestige et à l'honneur du pays;

» Demande aux anciens combattants des deux guerres de s'associer à sa protestation, de veiller en toutes circonstances à la défense de l'honneur national et de rappeler à plus de sens civique ceux-là qui s'acharnent à discréditer leur propre pays et ceux qui ont vaillamment combattu pour sa défense ».

Cet ordre du jour fut favorablement commenté par une grande partie de la presse quotidienne et périodique. Soulignons en passant que certaines feuilles, précisément celles qui s'attachent toujours à monter en épingle les attaques de l'étranger contre notre pays et se gardent bien de les désavouer, faisant preuve en cela d'une absence totale de sens national, ont préféré passer sous silence notre protestation. Se sentaient-ils visés par le dernier paragraphe?

Nais passons... et réjouissons-nous, car notre initiative ne fut pas inutile. Nous avons appris avec plaisir quelque temps après que la Fraternelle du 2<sup>e</sup> Guides avait décidé d'approuver notre ordre du jour et de le faire sien et qu'elle demandait en outre

« Que l'Union des Fraternelles de l'Armée de campagne 1940-45 proteste énergiquement et sans délai contre toute atteinte venant de l'extérieur ou de l'intérieur, portée contre l'honneur de l'Armée de 1940 et de son commandement.

» Il (le Comité de la Fraternelle) estime que le silence de ceux qui sont qualifiés pour protester en son nom, équivaudrait à un acquiescement des imputations mensongères émises à des fins politiques à l'intérieur et à masquer les responsabilités des vrais coupables à l'extérieur ».

Quelques jours après, nous prenions connaissance avec satisfaction de l'ordre du jour voté le 18 février, à l'unanimité, par le Conseil National d'Administration de l'U.F.A.C. 1940-1945, qui groupe toutes les Fraternelles de la dernière guerre. On y lisait notamment:

« Condamne la légèreté impardonnable avec laquelle des déclarations portant atteinte à l'honneur de l'Armée belge, et, au-dessus d'Elle, à la Nation tout entière, ont été colportées dans la presse et dont le dernier exemple fut l'odieuse allégation, sous forme de question, de n'avoir ni fait sauter des ponts de l'Yser, ni embouteillé le port de Zeebrugge, alors que des documents officiels et précis, à la disposition de tous, démontrent l'inanimité de cette perfide accusation.

» Constate que, malgré l'acharnement de certains, aucun reproche n'a pu être retenu contre le comportement de l'Armée belge en mai 1940 et de son Commandant ».

\*

Voilà qui montre que « Ceux de 1940 » ne sont plus disposés à se laisser faire, si « importants (!) » ou remuants que soient leurs détracteurs. Certains de ceux-ci n'étaient pas si pugnaces en mai-juin-juillet 1940!

## NOUVELLES DES NOTRES

### NAISSANCES

Le Ch.A. Gilbert Gobert et Madame font part de l'heureuse naissance d'une petite Jacqueline, survenue le 16 mars. Nos félicitations et nos vœux.

\*

Un jeune marçassin du nom de Philippe est né le 18 mars 1950 dans le foyer du dévoué Président de la Section de Libramont, le Capitaine de réserve Noël.

Sincères félicitations avec un grognement de « Bravos » !

\*

Une fillette, prénommée Brigitte, est née au foyer du Capitaine de Saint-Hubert, ancien du 3<sup>e</sup> Ch.A. Cordiales félicitations.

\*

Un septième enfant est né chez notre Camarade Salmon, à Beersel. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

### MARIAGES

En l'espace de quelques mois, le Secrétaire adjoint de la Fraternelle, l'Adjudant de 1<sup>re</sup> classe Hoffmann a marié son fils et sa fille. Cordiales félicitations et vœux de bonheurs aux jeunes époux.

### DECES

Nous avons appris le décès de la grand-mère de l'ami V. Robert, du père du camarade Léonard et de la belle-mère du camarade Theys, tous trois de la Section du Brabant.

### DEPART

Le Capitaine de réserve Poelmans, du 4<sup>e</sup> Ch.A., est parti pour la Colonie. Nos bons vœux l'accompagnent.

### NOMINATION

C'est un Chasseur Ardennois, le Capitaine de réserve Hoosemans qui, depuis peu, dirige les émissions parlées de l'I.N.R. français.

Proficiat!... et qu'il nous donne de bonnes nouvelles!

### MISE A LA RETRAITE

Parmi les officiers mis à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> janvier dernier, figurait le Général-Major Triest, ancien Commandant de l'Ecole des Cadets et du 7<sup>e</sup> Ch.A., qui termina sa belle carrière en qualité d'inspecteur général de l'infanterie et des blindés.

Il n'a cessé de témoigner la plus grande bienveillance pour les Bérets Verts.

Nous lui souhaitons une longue et belle retraite.

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Par arrêté du Régent du 21 octobre 1949, notre camarade, l'adjudant de 1<sup>re</sup> classe Julien Delcorps a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme et décoré de la Médaille de la Résistance, pour : « Membre du Mouvement National Belge. Diffusa la presse clandestine. Fournit des renseignements d'ordre militaire. Organisa et commanda un camp de maquisards, dans la région de Fauvillers. Sabota, avec ses hommes, les moyens de transport de l'ennemi. Lors de la libération participa à des opérations de guérilla, faisant, le 3 septembre 1944, quatre prisonniers; le 5 septembre 1944, tint, seul, tête jusqu'à épuisement de ses munitions à six Allemands ».

\*

Les exploits de notre ami Delcorps n'étonneront pas ceux qui l'ont connu; c'est normal pour lui!

Il est d'une « trempe » spéciale, la toute bonne.

Il faut savoir que notre brave Delcorps s'est évadé d'Allemagne par un moyen à lui... en se faisant enfermer dans un wagon de patates et, il faut savoir aussi qu'il a dû en... manger des patates... crues!

Bravo! bravo! tous les Anciens de l'Ecole seront heureux d'apprendre la bonne nouvelle; en leur nom, je te félicite bien sincèrement et, pour ma part, j'ajoute que je suis fier de mon élève.

« Son Prof ».

Et la Fraternelle ajoute les félicitations de tous les Bérets Verts de 1940 à ce membre si dévoué!

# Le Lieutenant-Colonel Georges DELVAUX

Commandant de Bataillon au 2<sup>me</sup> Chasseurs Ardennois en 1940, nous a quittés



Les Chasseurs Ardennois ont appris avec surprise, peine et émotion le décès subit du Lieutenant-Colonel de réserve Georges Delvaux qui, en qualité de major, commandait en 1940, le 2<sup>e</sup> Bataillon du 2<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennois.

Combattant des deux guerres, le Colonel Delvaux était rentré de captivité en 1945 avec une santé fortement diminuée. Il est décédé à Eprave, où il s'était retiré pour jouir d'un repos bien mérité, le 13 janvier dernier, à l'âge de 56 ans.

Les funérailles ont eu lieu le 16 janvier à Eprave en présence d'une grande affluence, parmi laquelle on remarquait le Lieutenant-Général Descamps, ancien commandant de la I.D. Ch. A. et président de la Fraternelle des Ch. A., le Lieutenant-Général Merckx, ancien commandant du 2<sup>e</sup> Ch. A., le Général Danloy, ancien commandant de Bon du 2<sup>e</sup> Ch. A., l'Abbé Gavroy révérend doyen de Bastogne, le Père Florian, P.P., du Couvent des Pères Franciscains de Bastogne et de nombreux Chasseurs Ardennois, notamment une forte délégation de la section de Bastogne, con-

duite par les camarades Didier et Van Hooft, président et vice-président. Plusieurs drapeaux, notamment des combattants d'Eprave, de la Fraternelle des Ch. A. et des Prisonniers de Bastogne.

Au cimetière, des discours furent prononcés par le Dr. Mousny, président des anciens combattants d'Eprave et par le Lieutenant-Général Merckx. Nous ne pouvons mieux rendre hommage au regretté disparu qu'en reproduisant ci-après des extraits de ces belles allocutions.

### Discours du Dr. Mousny

Le Président des Combattants d'Eprave dit entre autres:

Mon Colonel, dès votre adhésion à notre groupement local, vous avez pris parmi nous, malgré notre particularisme, une grande autorité. En vous, nous avons senti vibrer l'âme d'un grand patriote, animé encore de l'idéal de l'engagé volontaire de 1914, du héros de l'Yser et de l'offensive libératrice de 1918.

Cet amour de la Patrie, était alors toute votre vie; pour elle, vous avez délaissé votre première vocation, vous vous êtes donné à l'armée. Vous y avez acquis vos grades, vous avez instruit des soldats, formé de nouveaux officiers.

Dans sa sagesse infinie, Dieu a caché à l'homme l'avenir, avec la mission de le préparer.

En 1940, vous vivez pour la deuxième fois, les heures tragiques de l'invasion. Avec la même bravoure que jadis, vous conduisez vos hommes au combat, vous défendez pied à pied le sol natal jusqu'à son dernier lambeau; la capitulation vous surprend dans les ultimes confins de la Patrie, là même où pour la première fois, vous aviez connu les horreurs de la guerre.

Malgré un effort désespéré pour rejoindre les troupes alliées, vous êtes fait prisonnier près d'Ostende.

Après cinq ans de pénible captivité, Eprave vous présente un séjour de repos, de calme, de tranquillité. Vous y vivez heureux, comblant votre chère épouse, vos chers enfants de l'affection dont ils ont été privés durant ces longues années d'exil. Vous déployez votre activité à aménager avec coquetterie votre propriété, vous rêvez de voir votre fils terminer des études qui ont été les vôtres avant 1914.

La Providence en a décidé autrement. Elle savait qu'en grand chrétien vous accepteriez ce sacrifice.

### Discours du Lieutenant-Général Merckx

Voici de larges extraits du discours du Commandant du 2<sup>e</sup> Ch. A. en 1940:

Né le 15 novembre 1895, Georges Delvaux a à peine 20 ans quand la guerre de 1914 interromp ses études universitaires. Animé du plus beau sentiment patriotique, intelligent et instruit, le jeune soldat prend goût à la chose militaire, et dès la fin de 1916, il a conquis son grade de Sous-Lieutenant au 9<sup>e</sup> de Ligne. J'apprends à le connaître dès 1918, au moment où en qualité d'officier T.S. du 5<sup>e</sup> Régiment d'artillerie, il coopère aux offensives victorieuses en assurant avec succès ce service important et délicat dont dépend la mise en œuvre fructueuse de toute l'artillerie de la division.

A la fin de la guerre décidément, il n'écouterait plus que sa vocation militaire et le cadre des officiers de l'Armée conservera un élément de choix. Travaillier méthodique et persévérant, ayant acquis une expérience précieuse et des connaissances solides, il sera désigné plus tard comme officier instructeur à l'école d'infanterie à Beverloo. Des générations de jeunes officiers y passeront par ses mains et profiteront de son enseignement et de ses conseils paternels. Tous resteront dans la suite des amis dévoués et reconnaissants de leur sympathique instructeur.

A sa nomination au grade de major, il est désigné pour le 2<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais, et c'est avec une joie profonde que j'accueille à Bastogne le nouveau Commandant du 2<sup>e</sup> Bataillon.

Attaché corps et âme à son métier d'officier qu'il connaît à fond, il possède en outre, les qualités intellectuelles et morales qui assurent à un chef non seulement l'autorité et le prestige, mais encore l'affectueux dévouement de ceux qui apprécient le bonheur de servir sous ses ordres.

La mobilisation et la guerre permettront au chef du 2<sup>e</sup> bataillon de donner toute la mesure de sa consciencieuse et méthodique activité. Calme toujours, quelles que soient les circonstances, il conduira son bataillon avec une froide énergie sur cette route hérissée d'obstacles et d'embûches, qui s'appelle la route du Devoir.

A la tête de son bataillon, il remplit avec succès toutes les missions qui lui sont confiées, payant de sa personne nuit et jour, toujours présent où le devoir l'appelle, supportant avec stoïcisme les rigueurs de cette campagne qui pendant dix-huit jours et dix-huit nuits fit peser constamment sur les combattants les dangers de terre et de l'air et n'accorda pas plus au chef qu'au soldat un moment de réel repos.

Si au cours de nos opérations militaires, j'avais pu apprécier la valeur de l'officier, la période de notre captivité me fit découvrir d'autre part les exceptionnelles qualités de cœur de Georges Delvaux. Je le vois encore, chaque jour faisant visite à nos camarades Chasseurs Ardennais: toujours son réconfortant optimisme, sa parole douce et apaisante chassaient le spleen et maintenaient intact le beau moral de nos prisonniers.

Il était la Providence des malades dont il soulageait les maux et pour lesquels sa sereine présence était un réconfort inappréciable.

Longtemps malade moi-même, j'ai personnellement été favorisé par les marques de cette inlassable bonté et à celui qui était devenu pour moi un fidèle et tendre ami, je veux exprimer encore en ce jour, ma profonde et inaltérable gratitude.

Lieutenant-Colonel Delvaux, tous ceux qui l'ont connu et dont le cœur saigne devant le vide que crée ton départ, garderont de toi un souvenir impérissable. Bon soldat, tu fus avec honneur le combattant glorieux des deux guerres mondiales et de nombreuses distinctions honorifiques attestent tes hautes vertus militaires.

Tu fus un chef capable et valeureux, juste et humain, aimé et vénéré.

Tu fus un camarade généreux, un ami loyal et sûr et tu savais prodiguer les trésors de ton grand cœur dans les jours sombres comme aux jours de soleil.

A cinquante-six ans, après avoir usé au service de la Patrie, toutes les ressources de ta belle et puissante personnalité, tu t'en vas vers le Grand Repos, trop tôt hélas!

Sans peur et sans reproches tu as remis ton âme entre les mains de Celui en lequel ta foi ferme et constante a toujours

placé ta pieuse et filiale confiance. Elle trouvera près de Lui la récompense d'une vie noblement remplie, toute de travail, de probité et d'honneur.

Dors en paix, Georges Delvaux, ton souvenir vivra à jamais dans nos cœurs.

La *Fraternelle des Chasseurs Ardennais* rêtère à Mme Delvaux et à ses enfants l'expression de ses condoléances émues.

## LE X<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA LYS

Le pèlerinage de Courtrai organisé par l'U.F.A.C.  
1940-45

Avec la collaboration des fraternelles liégeoises, de la section F.N.C. de Courtrai, de l'Administration communale de Courtrai, l'U.F.A.C. 1940-45 organise le dimanche 21 mai 1950, la JOURNÉE DE LA LYS.

Cette manifestation coïncidera avec le X<sup>e</sup> Anniversaire de la Bataille de la Lys; elle constituera la glorification de l'armée belge de 1940 et de ses troupes qui s'y sont tout particulièrement distinguées. Aussi revêtira-t-elle cette année une ampleur toute particulière.

M. le Ministre de la Défense Nationale a bien voulu accepter de la rehausser de sa présence et d'y prononcer un discours.

L'Armée y sera largement représentée tant par des troupes que par des musiques militaires.

Le programme de la cérémonie paraîtra dans la presse quotidienne.

Notre Fraternelle sera officiellement représentée par une délégation avec drapeau.

## CONFERENCE INTER-NATIONS SUR LA READAPTATION DES INVALIDES

La Belgique sera le siège en mai prochain d'une importante rencontre de délégations de seize nations chargées de confronter les solutions apportées aux problèmes intéressant les invalides de la guerre.

Les journées d'étude, au nombre de quatre, auront pour objet l'examen des questions intéressant la réadaptation des invalides: l'octroi des soins médico-pharmaceutiques, la prothèse, la rééducation et le reclassement, l'orientation professionnelle, l'octroi de prêts productifs et l'emploi.

Certaines délégations étrangères seront très importantes et tout porte à croire que les personnes intéressées à ce Congrès auront l'occasion d'assister à une manifestation grandiose, faisant honneur à la Belgique et à l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre qui en a l'initiative à l'occasion du XXX<sup>e</sup> Anniversaire de sa fondation.

Pour informations générales, s'adresser: Secrétariat des Journées d'Etude de l'O.N.I.G.: 280, avenue Louise, Bruxelles. Tél.: 47.16.51-47.16.71.

Salles des réunions: des indications seront données ultérieurement.

# Le Bataillon Chasseurs Ardennais de l'Armée nouvelle

## PALMARES D'HONNEUR 1950

### SPORTS

Le Championnat de Tir de l'Armée a vu une belle victoire de l'équipe Ch.A. (Lieutenant Flament, 1<sup>er</sup> Sergent-Major Mulder, 1<sup>er</sup> Sergent Moens) qui remporta la Coupe Gouverneur Demets, totalisant 487 points sur 600 devant l'Ecole d'Infanterie et le Bataillon Libération.

Invités à participer également au Championnat de Tir B.A.O.R. (British Army on Rhine), les nôtres décrochèrent à nouveau la palme, face cette fois aux meilleures équipes britanniques d'A.O. A quand la prochaine?

Au mois d'août dernier ont eu lieu les Marches Internationales de Nimègue (Hollande) qui durent quatre jours et au cours desquelles une moyenne de 200 km. doit être parcourue, le tout à pied évidemment. Diverses délégations des armées Benelux y participaient, la Belgique étant pour sa part représentée par des Commandos, Parachutistes et Chasseurs Ardennais.

Etablissant une performance remarquable, l'équipe Ch.A. triompha nettement de cette épreuve et regut à cette occasion de l'Ambassadeur de Belgique aux Pays-Bas la médaille-souvenir pour leur belle tenue.

A l'issue des manœuvres de Vogelsang (Eiffel), a été disputé le Challenge Colonel Devaux qui réunissait les unités de la 1<sup>re</sup> D.I. Cette compétition à sports multiples (cross, volley, football, etc.) donna lieu à une chaude lutte entre le Bon Ch.A. sortit finalement vainqueur devant Libération et le 2<sup>e</sup> de Ligne.

Nos félicitations au Lieutenant De Schodt qui a été sacré officier parachutiste après un sévère entraînement à l'Ecole de Parachutage de Schaeffen. Un para de plus aux Ch.A. et la série continue...

## POTINS ET ECHOS D'A.O.

Le Colonel Dumortier a été nommé Commandant de la 1<sup>re</sup> Brigade d'Infanterie à laquelle appartient actuellement le Bataillon Ch.A.

Le Capitaine Leroy — passé depuis lors au 3 A. — et le 1<sup>er</sup> Sergent Dufrasne ont dignement représenté la Belgique et les Ardennais à la Mission Militaire de l'O.N.U. en Palestine. Inutile de vous dire qu'Arabes et Juifs n'ont eu qu'à bien se tenir!

Les années passent et le Camp de Vinckel se modernise. L'entrée s'est vu doter d'impressionnantes colonnes de granit tandis qu'une cabine centrale vitrée remplaçait avantageusement les guérites. Un stand de tir d'amusement a été inauguré et des cibles mobiles y font office de pipes, cela évite la casse à bon marché!

Notre T.S. national n'est plus seul! Depuis quelque temps déjà un marassin «redoutable» lui a été adjoint et habite à ses côtés. L'humeur du nouveau venu passe pour des plus acariâtres et donne du fil à retordre à ses gardiens bénévoles, enfin jusqu'ici on ne signale qu'une jambe endommagée! En tous cas, T.S. n<sup>o</sup> 2 fait honneur à notre devise et charge cordialement tout visiteur ne portant pas la hure. A bon entendeur...

La cérémonie de remise des Bâtons Verts à la classe 1949 s'est déroulée les 19 et 20 novembre dernier en présence du Général Piron, commandant les Forces d'A.O. et du Colonel Dumortier, ancien Chef de Corps.

Les fastes du Bataillon Ch.A. se dérouleront les 2 et 3 juin prochain.

## LES CHASSEURS ARDENNAIS...

Nous avons la récemment dans «Marche», journal des soldats, édité par les «Groupes d'Amitié», l'article suivant qui fera certainement plaisir à tous ceux qui ont porté le bâton vert en 1940 et à tous les Chasseurs Ardennais d'aujourd'hui:

On parle d'eux...

Leur mascotte est célèbre.

Ils portent le bâton vert dont les commandos anglais furent dotés en souvenir des Ardennais de 40.

Est-ce là tout ce qui les distingue?

Non.

Ce qui les distingue, c'est leur âme, le souvenir pieusement gardé des humbles, mais des généreux et des forts qu'étaient les magnifiques soldats des divisions ardennaises.

Voilà tout leur secret...

Les aînés, dont ils ont accepté de perpétuer la mémoire, furent grands, non par la puissance des machines qu'ils servaient, mais par la trempe de leurs âmes, les qualités simples et fortes des hommes d'élite. Ils furent grands, parce qu'ils avaient donné un sens plein à leur vie en la consacrant au service d'une cause qui les dépassait. Leur patriotisme était sans calcul et sans restriction.

Il était fait d'une claire vision de tout ce que la Patrie représente pour chacun d'entre nous: le cœur de nos mamans, les sueurs et la poigne des pères de famille, la conscience et l'habileté de nos ingénieurs et de nos ouvriers, la valeur de nos savants, une manière commune de penser et de sentir, une même conception de l'homme, de la société faite pour aider le développement de chacun de ses membres dans la famille, la profession, les institutions, et non pour réduire l'homme à l'état de machine ou d'esclave.

Leurs regards fixés sur semblable idéal, il leur fut facile de sortir d'eux-mêmes et d'atteindre aux plus belles vertus guerrières qu'ils déploierent si généreusement sur les champs de bataille des Ardennes, de la Dendre, de la Lys et plus tard dans la résistance toute désintéressée à l'envahisseur.

Subordonnant leur vie, toutes les petites actions de leur vie de soldat à leur idéal, celui-ci informait tous leurs actes.

Leur discipline était une discipline vécue, animée par la volonté humble et fervente de comprendre leurs chefs et de tendre de toutes leurs forces à s'y conformer.

Ils considéraient l'obéissance comme un don de soi, comme le vrai moyen de se connaître, de se vaincre, de se gouverner.

Ils étaient fiers d'être Chasseurs Ardennais, parce qu'ils avaient conscience de la mission qui leur était confiée, parce qu'ils avaient foi en leur mission.

Communiant dans un même idéal, ils étaient soudés les uns aux autres, chefs et soldats, et rien ne put détruire leur esprit d'équipe.

La Campagne des dix-huit jours fut ainsi, pour le Corps des Ardennais, un sommet dans l'histoire du courage militaire.

Lors de la capitulation, l'ennemi se plaisait, d'ailleurs, à le reconnaître.

« Fiers, Forts, Fidèles », c'est la devise des Ardennais.

Ils sont fiers des exploits de leurs aînés. Ils se sentent forts de leurs exemples et veulent y rester fidèles.

Comme eux, ils veulent devenir des hommes en devenant des soldats.

Comme eux, ils savent que toutes les vertus d'homme — courage, esprit d'équipe, droiture, discipline, — qu'ont cultivées les Anciens Ardennais, dans la paix comme dans la guerre, ne sont qu'un aboutissement, qu'ils ont atteint l'héroïsme en acceptant de devenir chaque jour meilleurs soldats, en exigeant chaque jour d'eux-mêmes plus de courage et de générosité dans l'obéissance, la camaraderie, l'accomplissement du devoir quotidien.

Ils savent que les Nations sont riches d'abord de leur richesse en hommes dignes de ce nom, qu'elles sont fortes de la force de leurs élites, à l'usine, dans la famille, à l'armée, dans leurs institutions.

Ils savent que dans la mesure où ces élites progressent, elles entraînent la masse avec elles, mais que si elles s'abandonnent, c'est le déchainement des individualismes, des appétits, des forces d'en-bas, l'anarchie et la mort.

En un mot, ils ont conscience, qu'à la suite de leurs Anciens, ils forment une élite qui entraîne et ils veulent que la Patrie libérée par les sacrifices de leurs Morts, s'enrichisse chaque jour des efforts qu'ils déploient pour maintenir et continuer sa vie.

Voilà tout le secret des hommes du Bataillon des Chasseurs Ardennais.

Pierre LAUCHIES (cl. 48).

## ◀ LE COIN DE L'INVALIDE ▶

Introduction des demandes. — Réduction éventuelle du pourcentage d'invalidité

ART. 5. — Les personnes qui invoquent des dommages physiques, conséquences de blessures de guerre, de traumatisme résultant de sévices exercés par l'ennemi ou d'accidents, peuvent faire valoir leurs titres à la pension, sans limitation de délai, à la condition :

Soit que la blessure de guerre ou l'accident ait effectivement nécessité le transport soit dans une formation sanitaire ou un établissement hospitalier et qu'il soit produit un document étologique relatif à cette hospitalisation ;

Soit que les lésions dues à un traumatisme résultant de sévices exercés par l'ennemi aient fait l'objet d'une constatation précise et écrite dans les trois mois au plus de la rentrée du requérant au pays ou avant le 30 novembre 1944.

Dans ces deux cas, le dommage physique donne lieu à la pension complète prévue pour le degré d'invalidité imputable qui en est la conséquence.

ART. 6. — Les requérants qui invoquent les conséquences de blessures de guerre, de traumatisme résultant de sévices exercés par l'ennemi ou d'accidents, mais pour lesquels la constatation précise prévue à l'article 5 n'est pas produite, peuvent obtenir la pension complète pour autant que la demande de pension soit introduite dans le délai d'un an à partir du fait dommageable.

Pour les prisonniers de guerre ou les prisonniers politiques, le délai ne commence à courir qu'à partir de leur retour à la liberté en Belgique.

Toutefois, les réductions prévues à l'article 9 ne pourront être appliquées que si la demande de pension parvient à l'Administration des Pensions militaires le 26 août 1948 au plus tard. Ce délai va jusqu'au 26 août 1950 pour les prisonniers politiques.

ART. 8. — L'invalidité résultant de maladie ne peut donner lieu à l'attribution d'une pension de réparation complète, que si elle a été invoquée dans une demande introduite dans l'année du fait dommageable ou au plus tard le 26 août 1948.

Pour les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques, le délai prévu au présent article ne commence à courir que le jour de leur retour à la liberté en Belgique. Le délai va jusqu'au 26 août 1950 pour les prisonniers politiques.

ART. 9. — Lorsque le requérant visé soit à l'article 8, soit à l'article 5, a atteint l'âge de 30 ans au moment du fait dommageable et lorsqu'il a introduit sa demande de réparation en dehors des délais prévus par ces articles, il est déduit de l'invalidité attribuée à chaque mutilation, impotence ou infirmité, le nombre de degrés prévus au tableau ci-après :

Délai qui s'est écoulé entre le fait dommageable et l'introduction de la demande

Age minimum du requérant au moment du fait dommageable

	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans	60 ans
Moins de 5 ans après la fin des délais légaux	5	10	15	20	25	30
Moins de 10 ans après la fin des délais légaux	10	15	20	25	30	35
Moins de 15 ans après la fin des délais légaux	15	20	25	30	35	40
15 ans et plus après la fin des délais légaux	20	25	30	35	40	45

### Revision en cas d'aggravation d'invalidité

ART. 37. — L'invalidé admis à la pension temporaire peut en tout temps solliciter un nouvel examen de son cas en raison de l'aggravation normale de la mutilation, de l'impotence ou de la maladie qui a donné lieu à la pension, soit de complications qui sont en relation directe avec cette mutilation, cette impotence ou cette maladie.

Celui qui n'a pas obtenu de pension temporaire ou qui, l'ayant obtenue, se l'est vu retirer à l'occasion d'une révision périodique, pour l'unique motif que le degré d'invalidité reconnu comme exclusivement imputable au service, à la captivité ou aux prestations fournies, et, le cas échéant, après application du décompte prévu à l'article 9, était insuffisant pour lui créer des titres à pareille pension, peut, dans un délai de dix ans, à partir de la date d'introduction de sa première demande de pension, solliciter la révision de son dossier, pour les causes indiquées ci-dessus.

Le requérant fait l'objet d'un examen portant sur toutes les mutilations, impotences et maladies qu'il a régulièrement fait valoir dans sa première demande.

La pension éventuelle est révisée si le nouveau degré total d'invalidité présente, par rapport au degré d'invalidité sur lequel elle est fixée, une différence de 10 % en plus ou en moins après avoir éventuellement effectué les réductions prévues à l'article 9.

Ce minimum n'est pas requis lorsque, en cas d'accroissement, l'invalidité totale est portée à 10 % ou à 100 % maximum prévu par le barème d'invalidité.

La pension est supprimée si le degré total d'invalidité indemnifiable n'atteint plus 10 %.

L'invalidé dont la pension a été rendue définitive suite à la deuxième révision quinquennale, peut, en cas d'aggravation, solliciter la révision sans limitation de délai.

Remarque. — Il ne faut jamais perdre de vue que la révision pour aggravation se fait pour toutes les affections ou infirmités pourcentées. Si on est invalide pour plusieurs affections ou infirmités et que l'une de celles-ci s'est aggravée, même si l'on ne demande la révision que pour celle-là, elle sera toutes révisées. Il se peut donc que le degré d'invalidité de l'une soit augmenté mais que celui des autres soit diminué ou même supprimé si l'expert médical constate qu'il y a eu amélioration ou guérison. Donc dans le cas d'invalidités multiples, le résultat de la révision pour aggravation peut être défavorable pour le requérant même si une affection s'est réellement aggravée. Il faut être très prudent et ne solliciter la révision pour aggravation que sur l'avis formel du médecin traitant.

## POUR LES VEUVES DES PLUS GRANDS INVALIDES

Le « Moniteur » du 25 janvier 1950 a publié le texte de la loi du 22 décembre 1949.

ARTICLE UNIQUE. — L'article 24 des lois sur les pensions de réparation coordonnées par l'Arrêté du Régent du 5 octobre 1948 est complété comme suit, avec effet à partir du premier jour du trimestre qui suit la mise en vigueur de la présente loi :

Le bénéfice du présent article (article 24) est étendu quelles que soient la date du mariage et la cause du décès, à la veuve dont le mari a été également reconnu grand invalide de guerre, bénéficiaire du statut spécial, postérieurement au mariage et au plus tard un an avant le décès.

Cette loi est destinée à réparer la mauvaise rédaction de l'article 24 des lois coordonnées sur les pensions de réparation.

Désormais donc, la veuve d'un grand mutilé et invalide à 100 p.c. et plus, bénéficiaire du statut spécial, bénéficiera, quelle que soit la cause du décès de son mari, de la pension complète de veuve de guerre (actuellement 24.000 fr. l'an pour une veuve sans enfant) pour autant que l'union légale ait duré un an au moins.

## LES CERTIFICATS DE PRIORITÉ

Un représentant avait interrogé le ministre de la Défense nationale sur les modalités de délivrance des certificats de priorité en matière d'emplois publics.

Voici l'essentiel de la réponse du ministre :

« Les certificats de priorité sont délivrés aux anciens combattants 1940 par la direction générale du personnel du Ministère de la Défense nationale, place Dailly, à Bruxelles, sur production, par les intéressés, d'une attestation de leur ancien commandant d'unité certifiant sur l'honneur qu'ils ont participé honorablement à la campagne des dix-huit jours. »

Et le ministre poursuit :

« Les ex-commandants d'unités ont une obligation morale de répondre à leurs anciens soldats. L'ordre général 626/47, en date du 26 septembre 1947, prescrit aux officiers en activité de service de répondre sans délai aux demandes d'attestation qui leur sont adressées par leurs anciens subordonnés. »

» Lorsqu'un ex-commandant d'unité s'abstient de répondre, il appartient au militaire intéressé de s'adresser au ministre de la Défense nationale. Si l'officier en cause est en activité de service ou appartient aux cadres de réserve, les mesures qui s'imposent sont prises à son égard. Si cet officier n'a plus d'obligations militaires, il n'existe aucun moyen de coercition. Une invitation à répondre lui est cependant adressée par le département de la Défense nationale.

» Les adresses des officiers en activité de service ou appartenant aux cadres de réserve sont connues au département de la Défense nationale où on peut les obtenir sur demande. »

Nous insistons auprès de nos camarades qui s'adressent à un de leurs anciens chefs pour recevoir une attestation pour qu'ils joignent un timbre pour la réponse. La plupart des anciens commandants d'unité sont assaillis de correspondances de toutes sortes au point que les charges postales leur deviennent conséquentes.

### La réparation.

C'est avec la plus vive satisfaction que les combattants de 1940 auront pris connaissance de la déclaration faite à Bruxelles, en décembre dernier, par M. Robert Schuman, Ministre français des Affaires Étrangères, déclaration dont nous reproduisons intégralement le texte par ailleurs. Le Ministre ne parlait pas seulement en son nom personnel, mais au nom de son gouvernement et en celui de la France tout entière, qui, depuis, s'est rendu compte de l'injustice commise en 1940 à l'égard de notre Armée. Voilà bien la réparation solennelle du scandaleux discours du 28 mai 1940, attendue depuis longtemps par le peuple belge. Nous nous félicitons qu'elle vienne de M. Schuman, ce grand honnête homme, ami très sincère de la Belgique. Reynaud est un trop petit bonhomme pour pouvoir se hausser à ce niveau. Merci encore à M. Schuman et à tous nos amis français !...

### P.M.

Mentionnons ici pour mémoire la mauvaise humeur avec laquelle certains milieux et certains organes de presse «belges» ont accueilli cette déclaration qui eût dû réjouir tous nos compatriotes. Mais, voilà, chez certains le sens national est à ce point dévalué qu'ils ne sont satisfaits que lorsqu'on critique leur pays. Ce sont les mêmes qui gardent tous leurs éloges pour l'étranger lequel a toujours raison... surtout contre nous.

### En Angleterre aussi...

En Angleterre aussi, la réhabilitation de notre Armée a fait son chemin. Plusieurs organes importants ont, ces derniers temps, démontré que rien ne pouvait nous être reproché.

C'est notamment «Everybody's» qui écrit : «...C'est la résistance de l'armée belge, ordonnée par le Roi, qui permit à l'armée anglaise de procéder à sa propre évacuation... Le Roi n'avait même pas été informé du projet des Anglais de rembarquer leur Corps expéditionnaire. Rien n'avait été prévu pour l'évacuation de l'armée belge.»

C'est dans la revue «Tablet» que nous avons pu lire : «L'Angleterre avait pris en 1940 la décision d'évacuer le continent bien avant que la Belgique capitulât, ce qui pousse beaucoup de Belges à se demander (N.D.L.R. : Nous l'avons fait ici) si les Anglais attendaient d'eux qu'ils se fassent tuer jusqu'au dernier pour couvrir la retraite anglaise.»

Mais on accordera plus d'importance encore à un article paru dans un des derniers numéros du Bulletin de «The Royal Institute of International Affairs», plus connu sous le nom de «Chatham House», publication officielle du Ministère britannique des Affaires Étrangères, où nous avons lu le texte suivant :

«It is now well known in France, as well as in Belgium, that Paul Reynaud's broadcast of 28 May 1940 was bluff; and it is also known that Admiral Keyes' defiance of the King was suppressed so that France might continue to fight». Traduisons : «Il est maintenant bien connu en France, aussi bien qu'en Belgique, que le discours de Paul Reynaud, le 28 mai 1940, était du bluff; et il est également connu que l'Amiral Keyes fut empêché de prendre la défense du Roi, afin que la France continuât le combat.»

### W. Churchill lui-même...

M. Winston Churchill lui-même s'en est mêlé. Bien qu'il n'ait toujours pas daigné répondre à la lettre lui adressée par une centaine de généraux belges, le grand homme a donné suite à une missive du baron Carton de Wiart, ancien secrétaire de Léopold II. Il le fit certes de façon fort nuancée, car il est quasi impossible à un homme politique, quelle que soit son envergure, de reconnaître qu'il ait jamais pu se tromper. M. Churchill dit qu'il n'a pas la prétention d'écrire de l'histoire, mais qu'il donne des impressions personnelles; il déclare n'avoir jamais voulu critiquer la valeur et l'honneur de l'Armée belge et de ses chefs. Enfin, il révèle que sa déclaration du 4 juin 1940, qui lui est tant reprochée, fut faite sur la pression

# Coups de

du gouvernement...belge. Nous ne dirons rien sur ce dernier point afin de conserver notre calme...

### Mais...

En tête du tome III de ses «Mémoires», M. Churchill fait une autre déclaration, qui suscita des impressions...mêlées. En voici le passage principal : «L'Armée belge combattit avec vaillance et résolution, mais on la fit entrer en action si tard qu'elle ne put même pas occuper les positions préparées à l'avance sur sa ligne de front. Elle fut débordée et bousculée par la ruée allemande...»

On pourrait difficilement trouver affirmation plus inattendue que celle reprochant à l'Armée belge d'être arrivée trop tard sur ses positions. Si jamais une armée s'est trouvée à temps sur ses positions, c'est bien la nôtre en 1940. Au cours de la campagne, elle réussit en outre à gagner chaque fois avec succès toutes les positions qui lui furent assignées et elle ne les évacua que par ordre.

M. Churchill a une singulière conception des rectifications...

### Une belle réponse...

Une magnifique réponse à M. Churchill fut celle qui parut dans «La Libre Belgique», sous le titre «Lettre ouverte d'un caporal belge à M. Churchill». Nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques extraits :

«Pour l'amour de Dieu, Monsieur Churchill, corrigez vite cette préface; empêchez que cela s'imprime, car les gens vont hoücher la tête et murmurer : «Celle fois, notre grand Monsieur Churchill ramollit». Et cela non plus n'est pas vrai.»

«Pas à temps sur nos positions ? Je peux vous en parler, moi, Monsieur Churchill ! J'ai été mobilisé le 31 août 1939, avec la phase C, et j'ai attendu pendant neuf mois en position. C'est le cas de le dire ! L'invasion du 10 mai 1940 !»

«Pas à temps sur nos positions ??? Mais au 10 mai 1940, que nous restait-il encore à mobiliser, si ce n'est nos extra vieux pelotons et nos gamins ? Tout le restant des hommes valides était sur les positions. On y était même 600.000. On y avait passé l'hiver, sur les positions, dans la neige. On y passait le printemps, sur nos positions, en regardant pousser les feuilles. On touchait un franc par jour. On avait le café, sur nos positions ! On en avait marre, si nos positions. On aurait donné un an de sa vie pour être allenté que sur nos positions ! Et voilà que vous dites que nous n'étions pas sur nos positions !...»

«Nous ne sommes pas sans reproches, savez-vous. Il n'est pas un seul homme sans reproche. A plus forte raison 600.000 hommes ! Si vous certifiez que l'Armée belge était «depuis trop longtemps» sur ses positions, voilà qui serait vrai ! Si vous disiez qu'étant sur ses positions, l'Armée belge mangeait à se faire sauter le ceinturon, pour tuer le temps, gaspillait le pain et la viande, râlait d'ennui à longueur de positions, à pied, à cheval et à moto, voilà qui serait encore plus vrai ! Si vous disiez que le plus gros problème qui se posa à la Belgique entre le mois de septembre 1939 et le mois de mai 1940 fut d'empêcher la neurosténie de terrasser son armée installée sur ses positions, nous seriez toujours dans le vrai !»

«Si encore — dans nos positions — nous avions eu la consolation toute morale, de savoir la totalité de la jeunesse anglaise mobilisée, comme nous, en position, à un franc par jour, les pieds gelés, le cœur amer... Mais cette consolation, souvenez-vous en, nous était refusée. A ce moment, la jeunesse anglaise était à peine convoquée dans les bureaux de recrutement. A ce moment-là, était-ce nous qui avions du retard sur l'horaire, dites, Monsieur Churchill ?»

«Pas sur nos positions ??? Nous y étions, Monsieur Churchill, et six cent mille. Nous avons fait ce que nous avons pu. Il y avait, parmi nous, des chars; il y avait des motos. Comme à Trafalgar. Mais nous étions 29 divisions plus 6 de réserve. Les Anglais sur le continent étaient 9 divisions. L'avantage, en chars, était tout de même pour nous. Les pas-positions, que vous dites...»

«Pas sur nos positions ??? Je n'ai pas souvenir que la Royal Air Force ait été sur les siennes entre le 10 et le 28 mai 1940 — quand nous étions sur les nôtres. Si vous saviez comme nous l'avons attendue, la Royal Air Force, ces jours-là ! Elle n'est jamais venue. Alors nous avons été brisés. Et pendant que, toujours, nous étions sur nos positions, les soldats de Lord Gort rentrèrent en Angleterre. Mais nous ne le savions pas. Secret militaire ! Et nous continuions à nous battre sur nos sacrées positions. Jusqu'à ce que sonnât le cesse-le-feu.»

# Boutoirs

### Une honte...

Mais, au cours des derniers mois, se place une intervention qui est vraiment peu à l'honneur de celui qui la fit. On sait qu'un homme politique belge, ayant exercé de très hautes charges dans l'Etat et jouissant d'un certain renom à l'étranger, notoriété acquise surtout grâce à ses qualités innées d'orateur, à ses dons d'arrangeur et à sa faculté... évolutive vraiment exceptionnelle, a cru bon, afin de servir une campagne partisane, d'accuser le commandement belge de 1940 de n'avoir pas fait sauter les ponts de l'Yser et de n'avoir pas détruit les installations du port de Zeebrugge, susceptible de servir de base sous-marine.

Or, la réalité historique — dont M. Spaak aurait pu facilement s'assurer avant d'écrire — est tout autre. Il est prouvé, en effet, que le commandement belge eut le souci du sautage des ponts de l'Yser, qu'il y fit préparer les destructions en temps voulu, que les ponts sautèrent le 27 mai, à l'exception de celui de Nieupoort nécessaire au passage de la 60<sup>e</sup> division française qui revenait de Zeebrugge sur des camions belges. L'ouvrage fut confié au génie français qui n'avait plus qu'à le faire sauter, sitôt que ses troupes auraient pu passer. S'il ne le fit pas, le commandement belge ne peut en encourir la moindre responsabilité. D'autre part, les destructions des ponts de l'Yser furent si efficaces que les troupes allemandes ne réussirent à franchir le fleuve qu'après le repli des troupes françaises et britanniques.

Quant au port de Zeebrugge, il fut dès le commencement des hostilités confié à la marine britannique. C'est l'amiral Keyes, ami du Roi et héros de Zeebrugge en 1914-18, qui se chargea personnellement de la destruction. Six bateaux de ciment et une grue flottante y furent notamment coulés. A l'intervention du commandement belge, on opéra d'autres destructions; on fit notamment sauter les portes des écluses. Toutes ces destructions furent si bien opérées qu'en 1944 les Allemands n'avaient pas encore réussi à remettre le port en état. Pouvait-on demander davantage ?

En réalité, M. Spaak a perdu une bonne occasion de se taire. Cette question n'avait jamais été soulevée auparavant, même à l'étranger. Les affirmations de M. Spaak ont fait un tort immense au prestige de notre armée et à l'honneur de notre pays. Nous dirons plus : ce fut une mauvaise action.

M. Spaak n'avait déjà pas la cote d'amour parmi les anciens combattants de 1914-18, qui le lui firent voir assez... chaudement en 1938. Son intervention intempestive ne lui a certainement pas gagné les sympathies de ceux de 1940...

### Un anniversaire...

On a célébré en décembre, avec tout l'éclat que permettaient les circonstances, le quarantième anniversaire de la mort de Léopold II, ce Roi géant, à qui nous devons notamment le Congo, l'essor de notre industrie, le développement du port d'Anvers et l'instauration du service militaire, sans lequel nous n'eussions pas été en mesure de résister à l'invasion allemande d'août 1914.

Tout le monde — même ceux qui l'ont vilipendé de son vivant — s'est plu à rendre hommage au génie, au dévouement absolu à la Patrie, à l'audace, au désintéressement personnel, aux qualités exceptionnelles de ce grand Roi, qui était à l'étroit dans notre petit pays. Grâce à lui, la Belgique devint une puissance mondiale.

Il fut bien discuté de son vivant, traîné dans la boue. Mais, il se préoccupait fort peu des critiques et méprisait la popularité, «cette nourriture pour imbéciles», disait-il.

### Notre Congo...

Nous avons été heureux que le jeune et entreprenant Ministre des Colonies, M. Pierre Wigny ait saisi cette occasion pour proclamer avec force l'intangibilité de nos droits sur le Congo et le refus de la Belgique d'accepter le contrôle d'organismes internationaux qui voudraient placer notre colonie sous leur tutelle. Il rappela judicieusement une forte parole de Léopold II : «Si vous cédez un jour une parcelle de nos droits sur le Congo, répétait-il, votre vieux Roi se lèverait de son tombeau pour vous le reprocher.»

### Une situation ahurissante...

Ainsi que nous le rapportons ailleurs, notre Président, au cours de la démarche qu'il fit auprès du Ministre de la Défense Nationale, demanda qu'on prit d'urgence des mesures pour que les orphelins des combattants de 1940, tombés au Champ d'honneur, bénéficient de la gratuité des études. On s'étonnera que cela ne soit pas fait déjà. Et très justement, car enfin un grand nombre de ces enfants ont terminé leurs études depuis 1940. Le plus fort, c'est que tous les autres orphelins de la guerre de 1940-45, orphelins de prisonniers politiques, de prisonniers de guerre, de résistants, des forces de Londres bénéficient des études gratuites. Seuls en sont exclus — parce qu'on les avait... oubliés (ce serait risible si ce n'était pas tragique) — les enfants des combattants tombés en 1940. Au moment où nous écrivons, aucune mesure n'a encore été prise : on attend... sans doute que ces enfants aient tous terminé leurs études.

### Pourquoi cette différence ?

Nous avons lu dernièrement dans la presse les conditions d'admission à l'Ecole des Cadets. Nous avons été étonnés de voir que les enfants d'invalides de guerre ne figuraient qu'à la seconde place, alors qu'à la première figuraient outre les fils de militaires de carrière et d'anciens militaires de carrière, ainsi que les orphelins de guerre, les fils de prisonniers politiques. Loin de nous de vouloir diminuer ces derniers, mais il nous semble que les fils d'invalides de guerre auraient bien mérité d'être placés sur le même pied qu'eux.

Les associations d'invalides ne vont-elles pas protester ?...

### Unité de la Belgique.

Tous les Chasseurs Ardennais, justement soucieux du maintien de l'unité nationale et hostiles aux extrémistes désireux de se servir de tous les prétextes pour diviser le pays, applaudiront chaleureusement aux paroles énergiques prononcées, voici quelques jours, par le Président national des «Croix du Feu» :

«Amis du feu, je vous demande de rester unis comme nous l'étions au front, de défendre jusqu'au dernier la Belgique une et indivisible.»

» Nous tenons à avertir ceux qui, profitant de cette période difficile tentent de diviser la Belgique, qu'ils nous trouveront unis pour leur barrer la route.

» De même que nous avons pris une position intransigeante envers ceux qui avaient avant et pendant cette dernière guerre exploité nos morts à des fins séparatistes, à Dixmude, de même nous prendrons la même attitude envers ceux que nous appellerons les nouveaux traîtres de ces Congrès wallons qui ont été jusqu'à demander le rattachement de la Wallonie à la France.

Nous pensons qu'il est possible que nos deux entités nationales doivent pouvoir s'épanouir pleinement et obtenir la satisfaction de leurs légitimes aspirations dans le cadre d'une Belgique indestructiblement unie.»

Déjà la F.N.C. avait annoncé son intention de s'opposer à «certaines propagandes destructrices à la fois de l'union et de la liberté» et déclaré qu'elle considérait comme «intangibles l'unité politique du pays.»

Nous pouvons avertir les diviseurs néo-inciviques que tous les anciens combattants s'opposeront farouchement à leurs manœuvres.

# LA VIE DE LA FRATERNELLE

## PROGRAMME DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES A BERTRIX Le Dimanche 7 Mai 1950

à l'occasion de l'inauguration du Drapeau de la  
Section  
et de l'Assemblée Générale de la Fraternelle

Le dimanche 7 mai, la Fraternelle tiendra son assemblée générale statutaire à Bertrix. A cette occasion, la section régionale se verra remettre son drapeau.

Voici le programme de la journée.

10 h. 15. — Messe solennelle, au cours de laquelle sera béni le drapeau.

11 h. 30. — Remise officielle du Drapeau par le Lieutenant-Général Descamps, Président de la Fraternelle.

Cette cérémonie sera suivie d'un banquet; tous ceux qui désirent y participer sont priés de verser sans retard la somme de 100 francs au C.C.P. n° 3805.47 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section de Bertrix. (Les boissons ne sont pas comprises dans ce prix.)

13 h. 45. — Rassemblement de toutes les délégations, place de la Gare.

14 h. 15. — Départ du cortège vers la Grand-Place où aura lieu un défilé devant le Monument aux Morts et les Autorités. Dépôt d'une gerbe par le Lieutenant-Général Descamps.

15 h. — Assemblée générale statutaire, en la Salle Patria.

Vers 17 h. — Concert sur la Grand-Place.

Le soir, fête populaire.

Toutes ces cérémonies seront rehaussées de la présence de la Musique militaire de la Brigade aéroportée de Charleroi (55 exécutants).

\*

Tous les Chasseurs Ardennais sont cordialement invités à participer à ces manifestations. Nous espérons qu'ils y seront présents en grand nombre, porteurs de leur baret

QUI PEUT LE PLUS  
PEUT LE MOINS...  
EN 1949



remporte 60 VICTOIRES: Cross - Circuits - Régularité  
Les CHAMPIONNATS toutes catégories et tous terrains

Pour être mieux servi \* Pour tous les prix  
de la 125 cc. 2 temps à la 600 cc. Sport

MAISON SAROLEA S. A. - HERSTAL

## LE X<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA

## CAMPAGNE DE MAI 1940

Le 10 mai, la Section d'Arlon  
organise une veillée du souvenir

A l'occasion du X<sup>e</sup> Anniversaire de la Campagne de dix-huit jours, la Section d'Arlon organise le 10 mai une Veillée du Souvenir dont voici le programme:

20 h. — Absoutes solennelles nocturnes en l'église Saint-Donat (ancienne paroisse des Chasseurs Ardennais), avec le concours de la Chorale Saint-Grégoire.

20 h. 15. — Formation du cortège au square Elisabeth (au pied de Saint-Donat). — Itinéraire: rue des Hospices, Grand-Place, rue des Capucins, place Hollenfeltz, Grand-Rue, Caserne Léopold.

20 h. 30. — Au Monument du 10<sup>e</sup> de Ligne (dont tous les Régiments de Chasseurs Ardennais de 1940 ont repris les traditions):

- 1) Allocution par le Capitaine de réserve Raymond Reuter, Président de la Section;
- 2) Dépôt d'une couronne unique par le Lieutenant-Colonel Mathen, qui commanda, en 1940, la 1<sup>re</sup> Compagnie du 1<sup>er</sup> Régiment de la 1<sup>re</sup> Division des Chasseurs Ardennais;
- 3) « Dernier Salut » par les trompettes;
- 4) « Brabançonne » et défilé final aux accents de la Marche des Chasseurs Ardennais exécutée par la Royale Philharmonie.

Tous les Chasseurs Ardennais qui le peuvent se feront un devoir d'assister à cette manifestation.

\*

La Fraternelle d'Arlon avait projeté de marquer également le X<sup>e</sup> Anniversaire de la Bataille de la Frontière par l'érection et l'inauguration d'un monument aux héros de Bodange. Malheureusement, des facteurs imprévisibles n'ont pas permis de mener ce projet à bonne fin, dans les délais primitivement prévus.

## NOTRE PRÉSIDENT chez le Ministre de la Défense Nationale

A la fin de janvier, le Lieutenant-Général Descamps a été reçu en audience par M. Devèze, Ministre de la Défense Nationale.

Notre Président a entretenu notamment le Ministre de la défense de l'honneur de l'Armée de 1940, qui incombe également au Gouvernement, de la commémoration officielle à Bruxelles des combats de mai 1940, des distinctions honorifiques pour faits de guerre et de la gratuité des études pour les orphelins des combattants. D'autres questions ont encore été examinées. Le Ministre a promis son appui à toutes les propositions.

Les Chasseurs Ardennais sauront gré au Lieutenant-Général Descamps de sa démarche qui, espérons-le, portera des fruits.

## Le nouveau Secrétaire Général de la Fraternelle

Ainsi qu'on le lira plus loin, au cours de la dernière réunion du Comité Central, le Lieutenant-Colonel Krack a bien voulu accepter, sur les instances du Lieutenant-Général Descamps, de remplir à titre définitif les fonctions de Secrétaire Général de la Fraternelle. L'Assemblée ratifia cette proposition par d'unanimes applaudissements.

Déjà Président de la vivante section du Brabant et Secrétaire Général intérimaire depuis la démission du titulaire, le Lieutenant-Colonel Krack est vraiment « the right man in the right place ». Nul doute que grâce à son dynamisme et à son dévouement exemplaire, notre Fraternelle connaisse encore de bien beaux jours.

## L'Assemblée Générale Statutaire

### ORDRE DU JOUR

de l'Assemblée Générale de la Fraternelle  
qui aura lieu à Bertrix, le 7 mai 1950

- 1) Allocution du Président.
- 2) Rapport du Secrétaire Général.
- 3) Rapport des Vérificateurs des Comptes (MM. Reuter et Crochet).
- 4) Rapport du Trésorier Général.
- 5) Rapport sur le Bulletin par le Directeur-Rédacteur en chef.
- 6) Augmentation éventuelle de la cotisation pour 1951.
- 7) Modification des votes à l'assemblée générale.
- 8) Modifications statutaires.
- 9) Elections statutaires.
- 10) Monument des Chasseurs Ardennais.
- 11) Service social.
- 12) Amicale des Chasseurs Ardennais (d'après-guerre).
- 13) Divers.
- 14) Discours de clôture par le Président.

## Une Assemblée Extraordinaire du Comité Central et des Présidents des Sections

Le 29 janvier dernier, les membres du Comité Central et les Présidents de Sections ont tenu à Namur, sous la présidence du Lieutenant-Général Descamps, une assemblée extraordinaire.

En voici un compte rendu succinct:

A l'unanimité et par acclamations, le Lieutenant-Colonel Krack a été nommé à titre définitif Secrétaire général de la Fraternelle. Le Colonel Krack a accepté à condition de pouvoir donner sa démission de l'U.F.A.C. 1940-45, pour pouvoir mieux se consacrer à la Fraternelle.

Diverses modifications statutaires seront proposées à la prochaine assemblée générale. M. Hubert a été désigné en qualité de rapporteur.

L'assemblée a appris avec satisfaction la constitution d'une section à Vielsalm; elle a chaleureusement applaudi son promoteur, le camarade Van Hoof. Elle a aussi exprimé le souhait de voir créer des sections dans certains centres.

L'assemblée générale statutaire aura lieu désormais au printemps; elle se tiendra, en principe, deux fois dans le Luxembourg et une fois en dehors. L'assemblée de 1950 se tiendra à Bertrix, le 7 mai. En même temps, aura lieu la cérémonie de remise du drapeau à la section régionale.

A l'unanimité, M. Bodson a été désigné comme délégué avec droit de vote à l'assemblée générale de l'U.F.A.C. et M. Hubert a été proposé en qualité d'administrateur.

Après que le président eut fait un rapport très complet sur l'activité du Comité central et des sections, l'assemblée envisagea les moyens d'améliorer le recrutement.

La question de l'avenir du bulletin, spécialement de son financement, fut longuement débattue. L'assemblée générale décida.

Après examen de la situation financière, MM. Reuter et Crochet furent désignés en qualité de vérificateurs des comptes.

L'assemblée, tout en reconnaissant que l'idée est excellente, décida de ne pas organiser une participation massive au pèlerinage de Courtrai, organisé par l'U.F.A.C. le 21 mai; elle se fera néanmoins représenter par une délégation. La Fraternelle estime qu'il serait préférable d'organiser une manifestation officielle à Bruxelles. D'autre part, chaque section est invitée à prendre part au pèlerinage de Vynkt le 18 juin.

Enfin, l'assemblée approuva le télégramme de félicitations adressé à M. Robert Schuman et aussi un projet d'ordre du jour relatif aux attaques contre l'armée de 1940. On trouvera ce texte par ailleurs.

POUR TOUTES VOS ASSURANCES  
C'est un devoir de favoriser l'ex-Béret vert

**N. A. PERNEEL**

Assureur-Conseil

37, AVENUE RODENBACH - BRUXELLES III - TEL.: 16.47.31  
ET N'OUBLIEZ PAS:  
Il s'occupe aussi d'assurances automobiles aux taux les plus avantageux

## SECTION DU BRABANT

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

C'est dans la coquette salle des fêtes du « Lion d'Or », place Saint-Géry, à Bruxelles, que la Section du Brabant de la Fraternelle a tenu, le 18 décembre 1949, son Assemblée générale annuelle.

Les membres avaient répondu nombreux à la convocation; la séance fut ouverte par le Lieutenant-Colonel Krack, Président de la Section, qu'entouraient les Lieutenants-Général Descamps et Ley ainsi que le Lieutenant-Colonel Renson et MM. Holmbacker, Secrétaire; Bodson, Trésorier; Forgel, Directeur des fêtes.

La Médaille de la Reconnaissance de la Fraternelle est ensuite remise solennellement à des bienfaiteurs et à certains membres fondateurs du Service Social des Chasseurs Ardennais :

Mme la Princesse de Mérode; Mme Peltzer, Présidente du Comité féminin et veuve du Major Peltzer, membre dirigeant du S.S. Ch.A., mort pour la Patrie; M. André Labaye, baryton du Théâtre Royal de Liège; M. Léon Jacquemin, « Bourgmestre américain » de Bastogne; M. Marcel Josse, l'un des fondateurs du Service Social; M. Gaby



Les « Petits Chanteurs sans Nom », troupe de la Section du Brabant de la Fraternelle.

Mme la Princesse de Mérode et Mme Peltzer avaient bien voulu rehausser cette réunion de leur présence.

La troupe scout des « Petits Chanteurs sans Nom », patronnée par la Section du Brabant, ouvre la séance et est présentée à l'assistance par le Lieutenant-Colonel Krack qui fait applaudir M. Mathys, leur chef, ainsi que tous ces garçons coiffés du béret vert orné de la hure symbolique, qui interprètent alors quelques œuvres de leur répertoire et sont très acclamés par toute l'assemblée.

Le Lieutenant-Colonel Krack monte alors sur scène et présente à l'assemblée debout le drapeau de la Section escorté par deux grands invalides de guerre. Il rappelle les glorieuses citations et s'adresse ensuite aux jeunes garçons et leur indique la voie à suivre, celle que leur ont tracée les Chasseurs Ardennais.

La trompette sonne « au drapeau ! » Rappel de la cérémonie journalière jadis à la frontière.

Le président convie alors l'assistance à observer une minute de silence en hommage à nos glorieux morts.

Après cette cérémonie, l'assemblée générale proprement dite est déclarée ouverte par le Président.

Il salue l'assistance et présente Mme la Princesse de Mérode, « la Fée des Invalides de guerre », qu'il fait acclamer.

Pouillard, grand animateur et bienfaiteur du Service Social. Toutes ces personnalités viennent tour à tour recevoir du Lieutenant-Général Ley la médaille et le diplôme qui leur ont été attribués.

Le Président salue alors les Généraux et les assure du dévouement déférent des Chasseurs Ardennais du Brabant. Il adresse un témoignage particulier de vive sympathie au Lieutenant-Général Descamps et formule le vœu « que la santé parfaite revienne au foyer de notre Général et qu'il retrouve la douce quiétude tant méritée ».

Le Lieutenant-Général Descamps procède alors à la remise de la Croix de Guerre avec Lion en Vermeil au Major B.E.M. Dessart et au Soldat Victor Robert pour leur valeureuse conduite en 1940.

Il décore le Commandant Roegiers de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold pour services rendus à l'Armée et épingle la Médaille de la Résistance sur la poitrine du Camarade Jacobs.

L'assemblée aborde alors les divers points fixés à son ordre du jour.

Le Secrétaire, M. Holmbacker, prend la parole pour présenter son rapport sur l'activité de la Section en 1949.

Le nombre des membres est passé à 1.398. Divers manifestations organisées à Bruxelles par la Section du Brabant et par les sous-sections locales témoignent de la vitalité

sans cesse accrue de la Fraternelle dans la capitale et en province. Le Secrétaire donne ensuite un aperçu des activités sociales du Comité : octroi de secours, interventions en matière de pensions, invalidités, distinctions honorifiques, placement, etc. Il lance un appel à une plus grande participation des membres aux manifestations de la Fraternelle et à une collaboration plus active de tous pour la réalisation des idéaux que la Fraternelle s'est imposée.

Le Trésorier, M. Bodson, présente son rapport. Seuls les chiffres comptent et malgré une augmentation de recettes, l'encaisse au 31 octobre 1949 était inférieure de fr. 5.395,25 par rapport à celle de l'année dernière. Les interventions sous forme d'aide ou de dons en espèce ont augmenté et le Trésorier fait un appel à tous pour que la caisse puisse faire face aux nécessités toujours plus grandes.

Le Commandant Roegiers, expert-comptable, présente ensuite le rapport des vérificateurs qui ont contrôlé la comptabilité. Il rend hommage au Trésorier Bodson pour la parfaite tenue des livres et des documents justificatifs. Le Commandant Roegiers et M. Casseur sont désignés à l'unanimité pour remplir les fonctions de vérificateurs en 1950.

Le Lieutenant-Colonel Renson reçoit la parole et traite avec compétence de quelques exemples relatifs aux demandes de pensions quelles qu'elles soient : demande de D.H., etc...

Le Capitaine Hubert traite alors la question de la parution du Bulletin et après avoir rappelé les difficultés rencontrées pour son maintien sous sa forme actuelle, il adresse ses remerciements à ses meilleurs collaborateurs.

Il est alors procédé aux élections statutaires. Les membres sortants MM. Bodson, Jacobs, Léonard et Robert sont réélus par acclamation.

MM. François Malhot et Marcel Gatez sont élus commissaires.

Après une interpellation ayant trait au fonctionnement du Service Social, le Capitaine Hubert donne lecture des déclarations faites la veille à Bruxelles par M. Schuman, Ministre français des Affaires Étrangères, qui a officiellement rendu hommage à notre Armée de 1940; il propose, aux applaudissements de l'Assemblée, d'envoyer à M. Schuman un télégramme de gratitude au nom de la Fraternelle.

Le Président fait alors une rétrospective de l'année écoulée.

Il stigmatise les indifférents, les égoïstes et les profiteurs et cite des faits à l'appui de ses déclarations. Il est impérieux de sauvegarder notre union et nos belles traditions en se serrant les coudes et en conservant l'attitude digne qui nous vaut la sympathie de tous ceux qui nous aident.

Les satisfactions, heureusement sont très grandes et contrebalancent largement toutes les déceptions inhérentes à toutes les associations.

Il annonce que beaucoup de membres ont déjà payé leur cotisation pour 1950 et l'ont augmenté d'une façon sensible. Il énonce les cas d'heureuses solutions de ces multiples interventions et remercie le Capitaine Dubucq (O.N.A.C.), le Major Borgniet, attaché au M.D.N., M. Marloye, MM. Deprijcke, Hauqueziez et Hoosemans, tous fidèles bienfaiteurs de la Fraternelle, ainsi que M<sup>e</sup> Van Roye, dont la sollicitude pour nos Chasseurs ne peut se mesurer.

Il donne ensuite quelques conseils aux papas pour qu'ils élèvent leurs enfants en vrais gosses de Chasseurs Ardennais.

Il émet le vœu que soit présenté au C.C.:

1<sup>o</sup>) Une demande d'intervention auprès du M.D.N. pour que soit examiné au plus tôt le statut qui doit consacrer les droits des combattants 1940-45.

2<sup>o</sup>) Une demande d'intervention auprès du M.D.N. pour que les enfants des militaires tombés au champ d'honneur soient considérés comme orphelins de guerre.

3<sup>o</sup>) Une demande d'intervention auprès du M.D.N. afin que celui-ci obtienne du gouvernement les mesures appropriées pour que les scandaleuses trahisons de 1940 ne se renouvellent plus.

Il adresse des remerciements au Lieutenant-Général Merckx pour sa belle mise au point des « erreurs » de M. Churchill (Bulletin, n<sup>o</sup> 2, 1949).

Après un vibrant appel à l'union et à l'action, le Président adresse à l'Assemblée ses meilleurs vœux de bonheur et déclare close la quatrième assemblée générale de la Section du Brabant sous les acclamations enthousiastes de toute l'assistance.

\*

### SOIREE DU 4 FEVRIER

Le samedi 4 février, le Comité des Fêtes de la Section du Brabant avait organisé une soirée intime de variétés, suivie de sauterie, qui connut un magnifique succès.

Un grand bravo aux organisateurs et merci à tous les artistes, notamment MM. Baudoux, André Labaye, Gaby Pouillard, Mme Watelet et à la troupe Welfare.

\*

### PROJETS

La Section organisera le 21 mai, à 9 h. 30, le traditionnel service solennel pour nos glorieux morts; fin juin, un bal du printemps; le 18 juin, pèlerinage à Vynkt; le 21 juillet, une lutte de balle pelote à Boitsfort et, enfin, une soirée artistique, avec au programme « Le Barbier de Séville », en septembre.

## UNE SECTION A VIELSALM

Cela manquait à notre Fraternelle : une vivante section locale à Vielsalm, à l'image de celles d'Arlon et de Bastogne. C'est chose faite depuis le 26 janvier, grâce aux efforts, en grande partie, de nos amis de Bastogne, et spécialement de notre ami Van Hoof, au dévouement inlassable.

L'assemblée constitutive, nombreuse et enthousiaste, s'est tenue en la Salle du prétoire de la Justice de Paix. Une forte délégation de Bastogne, avec drapeau, conduite par le Président Didier et le Vice-Président Van Hoof, y assistait.

Un Comité a été constitué; il sera présidé par le dynamique Docteur Bodson. L'organisation est en cours et on va tâcher de... rattraper Bastogne au point de vue recrutement. Ce qui n'est pas peu dire.

En fin de séance, un télégramme a été envoyé au Général Descamps.

**AS-TU DÉJÀ PAYÉ TA COTISATION POUR 1950 ?  
NON ?... EMPRESSE-TOI DE LE FAIRE À TA SECTION  
OU AU COMITÉ CENTRAL QUI SE CHARGERÀ DE  
FAIRE LA RISTOURNE À LA SECTION DE TON CHOIX**



## SECTION D'ARLON

## L'ACTIVITÉ PENDANT L'ANNÉE 1949

La Section compte 512 membres en règle de cotisation. Pendant l'année 1949, le Comité s'est préoccupé de promouvoir et de développer son action de secours et de solidarité. C'est ainsi que quatorze camarades dans le besoin ont bénéficié, à des titres divers, d'une aide financière efficace.

Pour nous procurer les ressources nécessaires, plusieurs fêtes ont été organisées dans la Salle du Caméo (toujours gratuitement mise à notre disposition par les frères Schneidesch) et notamment le Bal du Muguet et le Grand Bal d'Hiver, qui obtinrent le plus de succès.

A la veille de la Saint-Nicolas, dans une salle scintillante de lumières, une grande matinée enfantine réunit plus de 300 enfants d'anciens Bécets Verts de la ville et des environs. Chaque bambin reçut un jouet et un grand sachet de friandises. Des saynètes, un petit orchestre, ainsi que les facéties d'un authentique clown musical entretenirent la joie des gosses pendant plusieurs heures.

Il va sans dire que l'organisation de ces réjouissances n'a été rendue possible que grâce à un groupe de dévoués, les Raemdonck, Muller, Bidaïne, Legat, Théberath, Crombez, etc., qui ne ménagent jamais leurs peines quand il s'agit de la Fraternelle. Un grand merci doit être adressé également au Commandant de l'Ecole d'Infanterie qui a toujours bien voulu mettre à notre disposition le dynamique orchestre Welfare, entraîné par le sympathique Nounou Holter. La Société des Fêtes du Quartier Saint-Donat a droit, elle aussi, à notre gratitude parce qu'elle nous a toujours très obligeamment prêté son matériel électrique et ses lampes multicolores pour l'ornementation de nos salles.

La Section a été représentée, par une délégation avec drapeau, à toutes les manifestations patriotiques organisées à Arlon.

Elle était également représentée :

— le 9 janvier, à la cérémonie de remise d'un drapeau à la Section de Huy;

— le 4 septembre, aux fêtes organisées à Bastogne à l'occasion de l'inauguration du drapeau de la Section et du monument Cady;

— le 30 octobre, à l'inauguration sur le pont de Rulles d'une plaque apposée en souvenir du sacrifice consenti en mai 1940 par le soldat Coller du 1<sup>er</sup> Ch.A.

Nous rappelons ci-dessous les adresses des membres du Comité :

Président : Capitaine de réserve Raymond Reuter, 18, rue des Capucins, Arlon.

Secrétaire : Adjudant Albert Maréchal, 55, rue Godefroid Kurth, Arlon.

Trésorier : M. Fernand Crochet, 173, route de Bastogne, Arlon.

Directeur des fêtes : Sergent Pierre Raemdonck, 16, rue de Sesselich, Arlon.

Délégué à l'U.G.P.A. : M. Pierre Théberath, rue Saint-Jean, Arlon.

Porte-drapeau : 1<sup>er</sup> sergent Legat, 3, avenue Tesch, Arlon; Sergent Ernest Muller, rue Porte-Neuve, Arlon.



## RECRUTEMENT

**Le Comité Central a mis au point le texte d'une lettre-circulaire, destinée aux Chasseurs Ardennais qui ne sont pas encore membres de la Fraternelle. Elle est accompagnée d'un bulletin d'inscription.**

**Tous les Chasseurs Ardennais doivent collaborer à cette œuvre de recrutement, soit en invitant les camarades non-membres à s'inscrire, soit en renseignant les noms et adresses des non-membres à leur section, soit encore en réclamant des exemplaires de la lettre-circulaire dont question ci-dessus, au président ou au secrétaire de leur section.**

**Tous au boulot !... Ce sera si facile alors de doubler les effectifs.**

EN NOUS ECRIVANT,

JOINS UN TIMBRE POUR LA REPONSE. MERCI !..

## SOUVENIRS, par un ancien

Ainsi que je le disais précédemment (1) nous fûmes dirigés sur S. Vous vous doutez qu'il s'agit de Saint-Hubert.

Arrivés assez tôt là-bas, nous nous restaurons chez de bien bonnes gens, de purs Ardennais, quoi. Nous sommes attablés devant une grande potée de patates bien rissolées quand un officier de l'Etat-Major entre en coup de vent, nous interroge puis nous dit : « Il me faut tout de suite du monde pour attraper un parachutiste boche descendu du côté du champ d'aviation; deux patrouilles du corps de cavalerie sont déjà parties, il en faudrait une troisième pour contourner la plaine par la route de Champion ». Il montre la carte au caporal.

— Vous n'en avez pas ?

— Pas celle de Saint-Hubert, mon lieutenant, mais nous n'en avons pas besoin, nous connaissons les lieux comme notre poche, nous avons tant manœuvré par ici !

On est déjà en selle que l'officier nous crie : « Surtout, tâchez de le ramener vivant ! »

Nous nous arrêtons à la sortie de la localité pour prendre le dispositif de patrouille.

On se renseigne et, comme toujours, les dires des gens ne concordent pas; toutefois, on en arrive à conclure que le parachutiste est tombé au delà de la plaine.

— Après tout, dit le caporal, inutile de continuer à progresser dans notre formation de patrouille.

— Louis et Edouard, vous allez filer à toute vitesse, à 50 m. d'intervalle, jusqu'au chemin pavé conduisant au champ d'aviation. Postez-vous pour observer et ce chemin et la route. Si vous voyez le boche, le prendre vivant; s'il tentait de vous échapper, ez dans ses pattes! Avec François, nous visiterons la lisière des bois et vous rejoindrons. Compris ? »

Et en route! Nous visitons tous les accès conduisant à la forêt.

Avant d'aborder un chemin ou un coupe feu, on « passe » d'abord la tête pour voir s'il n'y a rien d'anormal, puis on traverse, on s'arrête à nouveau et l'on revient en arrière pour observer encore le même accès.

— Pourquoi toutes ces « manœuvres », dis-je au caporal ?

— Mais François, si le parachutiste est à l'affût là-bas, après notre passage, il sera mis en confiance et se déplacera !

— Tu es un finaud, caporal !

Et la visite continue; rien de suspect. Nous rejoignons les autres, rien d'anormal !

L'obscurité arrive à grands coups.

Louis est envoyé au quartier général pour porter nos renseignements : « néant ».

Il ne mettra que quelques minutes pour faire le trajet aller-retour et revenir avec un tas de nouvelles :

— Le parachutiste a été arrêté par une patrouille de cavaliers, donc mission terminée.

— C'est un officier boche, il était porteur d'une carte avec des tas de renseignements.

— Notre colonel est arrivé à l'« Abbaye ».

— Une compagnie de Ch. A. est arrêtée à la sortie de Saint-Hubert; ce n'est pas la nôtre !

Nous rejoignons l'« Abbaye » à toutes pédales.

Un lieutenant de l'Etat-Major du Régiment nous dit que notre compagnie arrivera assez tard, qu'il faut prendre patience; le mieux serait de nous reposer, dormir un bon coup, à condition que quelqu'un veille.

On ne se fait pas prier !

Et... je tire la mauvaise allumette: c'est à moi de veiller la première heure.

Les autres, à peine couchés sur un vieux matelas du corps de garde, ronflent à poings fermés.

Des cavaliers passent, ce sont d'authentiques cavaliers montés sur des chevaux! Des Français, plutôt des troupes françaises, car il s'agit de Marocains parlant « petit nègre ».

Un sous-officier m'accoste et me demande le chemin de Libin.

Quelle impression bizarre me font ces cavaliers, ces chevaux! Peut-être est-ce parce que on n'entend plus parler que de chevaux-vapeur!

D'autres Ch. A. arrivent, un groupe se forme et on raconte les événements de la journée.

Nous sommes tous fortement impressionnés quand quelqu'un nous conte le sacrifice de la 5<sup>e</sup> Compagnie, à Bodange; elle aurait résisté jusqu'à la toute dernière extrémité et il est probable que bien peu de nos amis en reviendront.

Le carillon sonne, je me rappelle que c'est au tour de Louis de veiller, j'ai déjà perdu dix minutes...

Que c'est bon de s'étendre!

J'ai l'impression que je viens de m'endormir — ce n'est pas le cas vu que Edouard a déjà remplacé Louis de faction — quand nous sommes réveillés par de formidables explosions.

On est debout... sans le savoir!

Qu'y a-t-il? Bombardement par avions?

Un commandant qui sort de l'Etat-Major nous dit que ce sont les destructions du groupe de Saint-Hubert qui sautent.

On est rassuré, on se recouche, mais le sommeil ne revient pas, ces explosions nous ont « replongés » dans la bagarre.

Nous voyons peu après partir le colonel et ses adjoints, seul un commandant reste au P.C. du régiment.

Il viendra s'entretenir plusieurs fois avec nous; il paraît soucieux, notre ami Edouard lui dit : « Mon commandant, si j'tuse bin vo esto inquiet ! » (J'ai l'impression que vous êtes inquiet).

— Oui, mon vieux, répond-il, c'est toujours ainsi à la guerre, on est inquiet pour les... autres!

— Qué vérité! (quelle vérité), s'écrie Edouard.

Ainsi nous ne savons plus dormir, parce qu'on s'en fait pour notre compagnie et je suis certain qu'eux, là-bas, surtout notre

(1) Voir n° 4 de 1948, 1 et 2 de 1949.





Editeur responsable: « LE CHASSEUR ARDENNAIS »  
Avenue V. Rousseau, 51 Forest-Bruxelles  
Imprimeur: Etabliss. PAUWELS FILS, Bruxelles 15